

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 AVRIL 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi 19 avril à 20 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 avril 2021 conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, Mme THEBAULT, M. LE VERGER, M. AUBIN, Mme BLANCHARD, M. BRÉAL, Mme DELONGLÉE, M. DESMOTS, M. DOUARD, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, M. LECHELLIER, Mme LEGRAND, Mme MONHAROUL, M. PETER, Mme PEZON, Mme PORAS.

EXCUSÉS : M. BOUÉ, Mme DESFOUX, M. MOQUET, Mme REICHSTADT

POUVOIR :

SECRÉTAIRE : Monsieur Frédéric PETER a été nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2021

Commande publique

- 2) Extension du cimetière – attribution des marchés de travaux

Intercommunalité :

- 3) Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dans le cadre du transfert de la compétence Lecture publique

- 4) Transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à Roche aux fées Communauté

Domaine et Patrimoine

- 5) Achat terrain rue Guynemer
- 6) Vente logement Néotoa – Avis
- 7) Présentation du projet des arrières de la Rue Pavie

Fonction publique :

- 8) Avancements de grade et mise à jour du tableau des effectifs

Compte-rendu des décisions prises par délégation

Questions diverses

Monsieur Le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le PV de la réunion du 29 mars 2021, il est adopté à l'unanimité.

49-21 Commande publique – Extension du cimetière – Attribution des marchés de travaux

Le conseil municipal à l'unanimité retient les entreprises mieux disantes, proposant les offres les plus économiquement avantageuses suivantes :

Lot	Entreprise	Montant total H.T. TF + TO	Montant total TTC
1 – VRD (TF + TO)	PIGEON TP	250 877,90€	301 053,48€
2 – Sanitaire préfabriqué	MPS TOILETTES	35 150,00€	42 180,00€
3 – Aménagement paysager - Maçonnerie	ALTEA NOVA	123 956,32€	148 747,58€
4 – Gros œuvre	VIGNON CONSTRUCTION	16 250,97€	19 501,16€
5 – Charpente bois – MOB – Bardage bois	BILHEUDE	21 584,75€	25 901,70€
6 – Couverture métallique - Menuiseries extérieures	MALOEUVRE	6850,00€	8 220,00€
7 - Electricité - plomberie	MICAULT	4 158,29€	4 989,95€
TOTAL		458 828,23€	550 593,88€

Il décide de retenir la prestation supplémentaire suivante : Parking joint engazonné pour 17 451,25€ HT et autorise Monsieur le Maire, à signer le marché correspondant pour un montant global de **476 279,48€ HT** (y compris la prestation supplémentaire) **soit 571 535,38€ TTC**.

50-21 Intercommunalité – Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dans le cadre du transfert de la compétence Lecture Publique

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT établissant le montant des charges transférées figurant ci-dessus qui seront déduites des attributions de compensation des communes concernées.

51-21 Intercommunalité : Transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à Roche aux Fées Communauté

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le transfert de la compétence organisation de la mobilité à Roche aux Fées Communauté au 1^{er} juillet 2021, et prend acte que Roche aux Fées Communauté ne demande pas, pour le moment, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire.

52-21 Domaine et Patrimoine – Achat terrain rue Guynemer parcelle AB 756

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n°756 pour une superficie totale de 913m², au prix de 10 050,00 euros, hors frais, soit 11€/m². Il donne également un accord de principe à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AB n°755 pour une superficie d'environ 200m² étant précisé que si cette acquisition se faisait à titre onéreux, elle ne pourrait pas dépasser 11€/m², et précise qu'elle ne pourrait se faire que dans quelques années

53-21 Domaine et Patrimoine – Vente de logements par Néotoa - Avis

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur le plan de mise en vente de Néotoa de patrimoine restérien concernant 3 logements individuels situés square des Glycines (n°1 et 17) et rue des Lilas (n°1).

54-21 Domaine et Patrimoine – Permis d'aménager Rue Pavie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune travaille depuis 2018 sur le projet d'aménagement des arrières de la rue Auguste Pavie qui se veut un projet de renouvellement urbain structurant au cœur de la ville. Il présente le projet d'aménagement.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le permis d'aménager à intervenir sur cette opération.

55-21 Fonction publique – Avancements de grade et mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition de Monsieur Maire de créer et supprimer les postes proposés et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Compte-rendu des délégations confiées au Maire par le conseil municipal

➤ Déclarations d'intention d'aliéner :

Une décision de non préemption a été prise à l'occasion des cessions des parcelles :

- Section AD n° 478 sise 11 rue Victor Hugo, appartenant à M. LOUASIL (décision n°2021.004U)
- Section AC n° 540, 538, 816 et 818 sises rue 1A rue Robert d'Arbrissel, appartenant aux conjoints BAZIN (décision n°2021.008U)
- Section AD n° 148 sise 7 rue Victor Hugo, appartenant à Mmes GUILLARD, ANFRAY et ESSIRARD (décision n°2021.009U)
- Section AD n° 527 sise rue 10 rue Georges Clémenceau, appartenant à Mme GENDROT et Mrs et Mme ESNAULT (décision n°2021.010U)
- Section AB n°747 sise rue Maréchal Foch, appartenant à M. MASSON et Mme HOUDUS (décision n°2021.011U)
- Section ZI n°480 et 479 sises 6 impasse Félix Certain, appartenant à Mme GUERROIS (décision n°2021.012U)
- Section ZT n°314, 312 et 311 sises au lieu-dit « La Prouverie », appartenant à M. et Mme BOUE (décision n°2021.013U)
- Section ZP n°320p sise 4 impasse Louis Blériot, appartenant à M. et Mme MALECOT (décision n°2021.014U)
- Section ZI n°519 sise 21 rue des Goélands, appartenant à Mme MATHURIER (décision n°2021.015U)
- Section ZP n°92 sise 2 Impasse des Iles, appartenant à M. et Mme LE DUVEHAT (décision n°2021.016U)

➤ Cimetière

- Concession n°1854 pour une durée de 30 ans
- Concession n°1855 pour une durée de 30 ans

Questions diverses

➤ Elections départementales et régionales : les 20 et 27 juin 2021

Un planning prévisionnel des permanences a été diffusé aux élus. En cas d'indisponibilité, les conseillers municipaux peuvent intervertir leur plage horaire avec un collègue.

A Retiers, le 20 avril 2021

Le Maire,
Thierry RESTIF



